



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 38982

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation financière des centres techniques régionaux de la consommation (CTRC). Les CTRC ont pour mission d'assurer une aide technique et juridique aux associations de consommateurs qui sont de plus en plus sollicitées pour défendre les intérêts individuels et collectifs des consommateurs. Or la baisse régulière depuis trois ans des subventions des CTRC nuit au bon exercice de leur mission auprès des associations. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que les différentes associations puissent répondre à leurs missions.

Texte de la réponse

L'effort général de maîtrise des dépenses publiques a contraint le Gouvernement à opérer une réduction du budget d'aide au mouvement consommateur de 4,5 p. 100 en 1995, qui reste toutefois inférieure aux régulations budgétaires appliquées à d'autres secteurs. Dans le même temps, les dotations des centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) ont été réduites de 3,4 p. 100. Les crédits affectés à ces organismes pour le fonctionnement et la réalisation des émissions télévisées se sont élevés à 20 MF, soit 39 p. 100 des subventions aux associations de consommateurs (38 p. 100 en 1994). Dans un contexte budgétaire tendu, les pouvoirs publics, conscients du rôle joué par les CTRC dans le financement du mouvement consommateur local, se sont donc efforcés de maintenir le niveau de financement de ces structures. En outre, dans le prolongement des directives du Premier ministre, l'allocation des subventions aux CTRC s'effectue sur la base d'une étude approfondie permettant d'attribuer les financements publics aux structures les plus actives dans leurs missions d'appui technique aux associations. Enfin, le renforcement des échanges entre l'Institut national de la consommation (INC) et les CTRC, initié par les pouvoirs publics, devrait permettre aux CTRC de mieux faire face à leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38982

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2667

Réponse publiée le : 22 juillet 1996, page 3992